Avis de confidentialité

Détenus/résidents de prison et de probation Test COVID-19

**L'objectif de cet avis**

Cet avis de confidentialité a pour but de vous informer sur les informations que nous collectons dans le cadre du programme de test de la Covid-19, sur les raisons de cette collecte, sur la manière dont nous protégeons votre vie privée et sur ce que vous pouvez faire si vous pensez que cela n'a pas été fait correctement.

Cette notice s'applique aux données qui seront contrôlées ou traitées par le MoJ et le HMPPS dans le cadre du programme de test Covid. Le ministère de la Santé et des Affaires sociales (DHSC) est le contrôleur des données et le ministère de la Justice (MoJ) et le Service des prisons et de la probation de Sa Majesté (HMPPS) sont les processeurs de données.

**Programme de test COVID 19.**

Le service des prisons et de la probation de Sa Majesté (HMPPS) travaille en collaboration avec le ministère de la santé et des affaires sociales (DHSC), le service national de santé (NHS) et le service de santé publique de l'Angleterre (PHE) pour mettre en œuvre un programme continu de test.

**Ce programme de dépistage est volontaire, vous n'êtes donc pas obligé d'y participer,** mais votre participation aidera le HMPPS à assurer la sécurité des personnes qui vivent, accèdent et travaillent en prison et en probation, ainsi que de leurs familles, en réduisant la propagation du virus.

 Le programme de tests peut consister en différents types de tests auto-administrés :

• **Dispositif d'écoulement latéral (LFD)**- les résultats sont connus dans les 30 minutes.

• **Test PCR -** Il est envoyé à un laboratoire et les résultats sont connus en quelques jours.

• **Autre-** Au fur et à mesure que de nouvelles technologies se développent, nous pouvons être en mesure de proposer différents types de tests

Tous les types de tests seront marqués d'un numéro de référence unique lié aux informations personnelles que vous devrez fournir.

Les informations recueillies auprès de vous seront utilisées pour enregistrer les kits de test sur le site internet du DHSC, ce qui leur permettra de traiter votre test. Ces informations nous permettront également de gérer et de surveiller efficacement la propagation de la Covid-19 dans les prisons, les centres de probation et les locaux agréés. Cela nous permettra de mieux comprendre la prévalence de la Covid-19 dans chaque établissement, de prendre des mesures rapides et efficaces si nécessaire et de fournir un soutien approprié et ciblé au personnel, aux détenus, aux résidents et aux utilisateurs des services.

Si vous participez aux tests avant les visites, si vous passez un test avant une visite et que le résultat est positif, ce qui signifie que la visite doit être annulée, la ou les personnes auxquelles vous rendez visite seront informées de la raison de cette annulation.

**Informations que vous nous communiquez directement**

Si vous acceptez de participer, il vous sera demandé de signer un formulaire de consentement. Tout au long du processus, il vous sera demandé de fournir les informations personnelles suivantes, qui peuvent inclure tout ou partie des détails ci-dessous ;

* • prénom et nom
* • date de naissance
* • sexe
* • origine ethnique
* • numéro de téléphone portable (si nécessaire)
* • adresse électronique (si nécessaire)
* • l'adresse du domicile, y compris le code postal (si nécessaire)
* • Numéro NHS, si connu (applicable pour les résidents anglais). Les résidents gallois devront peut-être fournir un identifiant local différent, qui sera précisé lors de l'inscription à un test).
* • les détails et la date d'apparition des symptômes

Après votre test COVID -19, nous recevrons et traiterons vos résultats (positifs, négatifs ou incertains), afin de pouvoir vous informer de votre résultat et des mesures à prendre. Nous pouvons également communiquer les résultats à ceux qui ont besoin de les connaître. Par exemple : au personnel du tribunal, au personnel d'accompagnement et aux travailleurs essentiels.

En outre, l'équipe/le responsable local des tests sur votre site/prison recevra une copie de tous les résultats des tests PCR et LAMP du DHSC par courrier électronique sécurisé (indiquant votre nom, votre date de naissance, votre numéro NHS, s'il a été fourni, et le résultat du test).

Lorsque nous enregistrons votre test, vos données personnelles sont transmises au ministère de la Santé et des Affaires sociales (DHSC). L'intégralité de leur avis de confidentialité pour le test de dépistage du coronavirus est disponible ici **et une copie papier a également été fournie avec cet avis :** : https://www.gov.uk/government/publications/coronavirus-covid-19-testing-privacy-information/testing-for-coronavirus-privacy-information

Pour certains volets de tests, les résultats sont partagés avec d'autres partenaires et des avis de confidentialité supplémentaires seront fournis le cas échéant.

Les services analytiques des prisons et de la probation du ministère de la Justice (PPAS) recevront les données du DHSC. Nous avons besoin de savoir qui a été testé et nous traiterons donc les données identifiables que vous avez fournies lors de l'enregistrement de vos tests. Le but est de savoir qui a été testé et de connaître les résultats de ces tests avec des données précises et à jour pour aider les responsables à prendre des décisions stratégiques et opérationnelles.

Ces données nous permettront de gérer et de surveiller efficacement la propagation de la Covid-19 dans les prisons, les centres de probation et les locaux agréés. Cela nous permettra de mieux comprendre la prévalence de la Covid-19 dans chaque établissement, de prendre des mesures rapides et efficaces si nécessaire et de fournir un soutien approprié et ciblé au personnel, aux détenus et aux utilisateurs des services.

**La «base légale» et la raison pour laquelle nous collectons et utilisons ces informations.**

Une base juridique supplémentaire pour le traitement de vos données personnelles est : RGPD Article 6(1)(e) le traitement est nécessaire à l'exécution d'une tâche effectuée dans l'intérêt public ou dans l'exercice de l'autorité publique dont est investi le contrôleur.

Une base juridique supplémentaire pour le traitement de vos données personnelles est : RGPD Article 9(2)(i) - le traitement est nécessaire pour des raisons d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.

**Vos droits en tant que personne concernée**

**RGPD**

En vertu de la loi, vous disposez d'un certain nombre de droits en tant que personne concernée et ce programme de test ne supprime ni ne réduit ces droits.

Ces droits sont :

* • votre droit d'obtenir des copies de vos informations - vous avez le droit de demander une copie de toute information vous concernant qui est utilisée
* • votre droit de faire corriger vos informations - vous avez le droit de demander la correction de toute information détenue à votre sujet que vous pensez être inexacte
* • votre droit de limiter l'utilisation de vos informations - vous avez le droit de demander que l'utilisation de toute information vous concernant soit limitée, par exemple si vous pensez que des informations inexactes sont utilisées

Si vous souhaitez exercer l'un de vos droits tels que décrits ci-dessus ou si vous avez des questions ou souhaitez vous plaindre de la manière dont vos données personnelles sont utilisées dans le cadre de ce programme, vous devez contacter le HMPPS en premier lieu pour résoudre votre problème. L'équipe peut être contactée en écrivant ou en envoyant un courriel à l'équipe de récupération de test du régime HMPPS ou au délégué à la protection des données du ministère de la Justice, comme indiqué ci-dessous. Le HMPPS peut être amené à travailler avec des organisations partenaires pour résoudre votre demande.

Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez vous plaindre auprès du Bureau du Commissaire à l'information. Leurs coordonnées figurent également ci-dessous.

**Partage des informations en dehors du HMPPS**

Comme HMPPS enregistre vos kits de test auprès du DHSC, nous sommes tenus de collecter vos informations personnelles comme indiqué lorsque vous consentez à faire un test Covid. Ces informations sont saisies dans le portail de test afin d'enregistrer votre test et de fournir les résultats. Une copie de l'avis de confidentialité de ce portail est jointe au présent avis.

Les tests sont menés conjointement par plusieurs organisations, qui travaillent en partenariat avec nous. Cela signifie qu'à différents moments du processus, différentes organisations traiteront vos données personnelles. Tous les traitements de données personnelles sont effectués conformément à la législation sur la protection des données. Chaque organisation exigera un niveau différent d'informations vous concernant, mais toutes utiliseront le minimum nécessaire pour faire ce qu'elles sont tenues de faire dans le cadre de leur partie du programme.

Ces organisations incluent, mais ne sont pas limitées à :

* • Le NHS (notamment l'University Hospital Southampton NHS Foundation Trust, Southampton Primary Care Limited, Southampton City Clinical Commissioning Group pour le test LAMP)
* • NHS Test and Trace et l'équipe locale de protection de la santé
* • Le ministère de la Santé et des Affaires sociales

Lorsque des parties supplémentaires sont également incluses, nous vous fournirons une copie de leur avis de confidentialité pour expliquer comment les données seront partagées.

Nous pouvons également communiquer les résultats aux personnes qui ont besoin de les connaître aux fins décrites ci-dessus. Par exemple, nous pouvons être amenés à communiquer vos résultats à des personnes de notre organisation, comme le personnel des locaux agréés et nos partenaires : les prestataires de soins de santé du HMPPS, le personnel des tribunaux de l'HMCTS et le personnel d'escorte des prisonniers (PEC), les équipes Through the Gate.

Nous ne donnerons jamais vos informations personnelles à un membre du public ou à toute autre personne qui n'est pas un de nos partenaires ; par exemple, nous ne donnerons pas vos informations personnelles en réponse à une demande de liberté d'information.

L'exception à cette règle est que si vous passez un test avant une visite et que le résultat est positif, ce qui signifie que la visite doit être annulée, la ou les personnes qui vous rendent visite seront informées de la raison de cette annulation.

**Stockage de vos informations**

Le site auprès duquel vous avez enregistré vos informations (c'est-à-dire la prison, la probation ou les locaux agréés) traitera et stockera vos informations en toute sécurité. Vos informations personnelles ne seront utilisées qu'aux fins décrites ci-dessus, seront stockées en toute sécurité avec un accès restreint, ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire et seront détruites conformément au calendrier de conservation et de dépôt des dossiers du HMPPS.

Vos données personnelles seront conservées pendant une période de 8 ans à compter de la fin de la pandémie de Covid 19.

Les formulaires de consentement seront conservés pendant une période de 8 ans à compter de la fin de la Covid 19.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Coordonnées Pour plus de détails sur le programme de tests Covid et sur la manière dont nous utilisons les informations que vous nous communiquez :** MoJ Data Protection Officer 3rd Floor, Post Point 3.20 10 South Colonnades London E14 4PU Adresse électronique : HMPPSRegimeRecoveryTestingTeam@justice.gov.uk  | **À propose de HMPPS peut détenir à votre sujet :** MoJ Data Protection Officer 3rd Floor, Post Point 3.20 10 South Colonnades London E14 4PU Adresse électronique : data.privacy@justice.gov.uk  | **Pour obtenir des conseils indépendants sur la protection des données, par exemple si vous êtes préoccupé par la manière dont vos informations sont traitées :**Information Commissioner's Office Wycliffe House Water Lane Wilmslow Cheshire SK9 5AF Tél : 0303 123 1113 www.ico.org.uk  |